

tenir, et c'est pourquoi *L'Union Médicale* s'est abstenue de discuter un projet de loi qui n'était pas encore rédigé et sur lequel par conséquent il nous était impossible de nous prononcer, à moins de vouloir approuver ou condamner sans savoir.

L'une des hypothèses faites par MM. Sirois et Simard, c'est que le bill Roddick aurait été adopté à Ottawa mot pour mot, tel que rédigé. Cette hypothèse était nécessaire pour justifier leur opposition au projet de loi, en s'appuyant sur une critique détaillée, clause par clause, phrase par phrase, de ce bill, mais elle n'en est pas moins fautive. Il est bien rare qu'un projet de loi subisse la discussion parlementaire sans être modifié d'une manière ou d'une autre. Voilà pourquoi, ici encore, les délégués officiels du Bureau étaient les mieux postés pour surveiller le bill et prendre soin de nos intérêts.

Enfin, si toute cette période préliminaire eût abouti à l'adoption du projet de loi, ce qui n'était pas sûr le moins du monde, il nous restait une garantie suprême et inattaquable : le parlement fédéral ne peut pas imposer aux provinces une loi touchant l'éducation. On a dit : " Cela est bel et bon, mais ce n'est pas exprimé dans le projet de loi." Evidemment non, puisqu'il s'agit de droit constitutionnel. Avoir écrit : " mais le parlement n'imposera pas cette loi aux provinces," c'eût été admettre qu'il pourrait l'imposer, ce qui lui est impossible en l'espèce. La constitution ne s'écrit pas dans les lois, elle les domine et les contrôle. Le parlement ne peut pas nous imposer des lois en matière d'éducation, ni enlever aux provinces le contrôle de ces matières. En soutenant le contraire, MM. Sirois et Simard nient la constitution, ce qui nous paraît pour le moins exagéré.

Non, plus nous y pensons et plus nous maintenons les conclusions de notre précédent article : cette polémique est prématurée et injuste. Le dernier article du *Bulletin Médical de Québec* nous a de plus fait voir que cette polémique est intéressée. En effet, nous avons relevé, dans les dix longues pages du Dr Simard fils, des insinuations où l'on devine un ardent désir de représenter certains officiers du Bureau actuel sous un jour défavorable. On y parle " du but patiemment poursuivi par un certain groupe dans ce pays," de la confiance des médecins " surprise," de renseignements fournis " à quelques privilégiés," de mesures adoptées " entre chien et loup (?)" ; on a même parlé quelque part de " complot." M. le Dr Paquin, secrétaire de la *Société Médicale de Québec*, est encore plus affirmatif lorsqu'il dit (rapport de la séance du 23 janvier, page 343) : " Il est entendu que Messieurs les Gouverneurs du Collège de Québec AURONT à sur-